

Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Ambition Régionale Alimentation Santé</b>	

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

**ENTENDU** les interventions de Christophe DOUGE, Brigitte NEDELEC, Pascal GANNAT, Stéphane IBARRA, Bruno DE LA MORINIERE, Delphine COAT-PROU, Marie-Hélène GIRODET, Christophe CLERGEAU, Florence DESILLIERE, Patricia MAUSSION, Lydie BERNARD

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les orientations et actions de l'Ambition Régionale Alimentation Santé telles que présentées en Annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Pascale DEBORD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs